

**OUI**, j'apporte mon soutien à l'aménagement d'une ou plusieurs chambres de la résidence André de Gouveia, anciennement appelée maison des étudiants portugais, par un don de :

- 200 €
- 500 €
- 1 000 €**
- autre montant : ..... €

un don de 1 000 euros vous offre la possibilité de **donner votre nom** à une chambre de la résidence André de Gouveia.

La cité internationale universitaire de Paris est une fondation reconnue d'utilité publique par décret du 6 juin 1925. À ce titre, elle ouvre droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant versé, dans la limite de 20 % du revenu imposable (article 200-3 du code général des impôts). un don de **200 euros** vous coûtera réellement **68 euros** et un don de **1 000 euros** vous coûtera **340 euros**. un reçu fiscal vous sera adressé.

**Je règle :**

- par chèque à l'ordre de cité internationale universitaire de Paris
- par virement sur le compte BNP Paribas de la cité internationale universitaire de Paris
  - > de France : N°00020003459 (code banque 30004 | code guichet 00062 | clé RIB 28)
  - > de l'étranger : N° compte bancaire international (IBAN) FR76 3000 4000 6200 0200 0345 928

**Les dons sont à adresser à :**  
**cité internationale universitaire de Paris**  
 « 1 000 euros, une chambre à votre nom »  
 17, boulevard Jourdan - 75014 Paris  
**contact** > charline CORBEL – 01 43 13 65 20 | charline.corbel@ciup.fr

**COORDONNÉES**

NOM ..... ville .....

Prénom ..... tél .....

Adresse ..... Email .....

code postal ..... prénom et nom à inscrire sur la plaque (si don de 1 000 €) .....

conformément à la loi «informatique et liberté» du 6 janvier 1978, vous possédez un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. vous pouvez exercer ce droit en écrivant à cité internationale universitaire de Paris - service communication - 17, bd Jourdan 75014 PARIS. nous vous précisons que les données vous concernant ne font l'objet d'aucune cession à des tiers.